



Ensenhad'òc electronic 18 de març de 2009 –

Conselh Academic de las Lengas Regionalas (CALR).

Se tenguèt aqueste dimars, lo Rector i èra representat, mai cap de representant de las collectivitats territorialas i èra present.

L'acamp foguèt fòrça mai long que de costuma. Totas las partidas aguèron temps de i dire çò qu'avián de dire. Auretz lo mai lèu possible un compte-rendut detalhat. D'ara en la vos presentam la mocion que lo CREO aviá elaborada e que foguèt signada del temps de l'acamp per de partenaris de tria : la FCPE, la FSU e lo SE/UNSA.

Ara demòra de manténer la pression per que las demandas nòstras sián ausidas.

Per aquò faire, vos rampelam que la fòrça del CREO ven tanben de sos aderents e vos pregam, per los que l'an pas encara fach, de pagar vòstra cotisacion.

Amistats a totes

Motion CALR 17 mars 2009-

❖ **Le développement du bilinguisme dans l'enseignement public :**

- Nous saluons le volontarisme rectoral du maintien du nombre important de postes au concours spécial de recrutement des Professeurs des écoles. Cet effort doit être poursuivi pour qu'une dynamique se crée dans le groupe des stagiaires à l'UM2-IUFM. Nous saluons l'ouverture des deux nouveaux sites (Le Vigan et Carcassonne).
- Nous souhaiterions qu'un IEN par département soit chargé du développement de l'enseignement bilingue et notamment de l'information aux parents, du suivi notamment de l'articulation CM2/collège, de la formation continue (en relation avec l'UM2-IUFM).
- Nous demandons aussi qu'un plan d'ouverture de sections bilingues sur plusieurs années avec des objectifs précis, un calendrier plus lisible, une évaluation en fin de plan soit mis en place notamment dans les grandes villes mais pas seulement.

En effet

- Nous soulignons l'écart entre le nombre d'écoles concernées par rapport au nombre total des écoles de l'Académie.
- Nous soulignons également la faiblesse du maillage par rapport à celui du bilinguisme catalan, d'autres régions linguistiques : Bretagne, Corse, Pays Basque). Nous soulignons aussi le retard de notre Académie par rapport à d'autres académies occitanes (Toulouse, notamment). Cf. carte en annexe.
- Les blocages persistent, ça et là, ainsi que des pesanteurs administratives anciennes, et des réticences plus ou moins rationnelles. Les bonnes volontés administratives locales ne suivent pas les incitations rectorales (cf. problèmes de Clermont l'Hérault à la rentrée, et inquiétudes sur la pérennité du cursus à Mireval car il n'y a pas de proposition de fléchage pour les années à venir). Or, au vu de la politique budgétaire, il serait pourtant plus rentable pour l'administration de flécher en avance, profitant d'une libération de poste, plutôt que de devoir créer un poste fléché surnuméraire pour la rentrée 2010. À propos des postes fléchés, nous constatons que la confusion est grande encore dans l'institution, parfois chez nos partenaires syndicaux, plus généralement chez les enseignants du primaire, entre l'enseignement bilingue

et l'enseignement de Langue Vivante. Les deux dispositifs bénéficient de postes fléchés mais dans un cas la langue est outil, dans l'autre elle est objet d'apprentissage.

- Nous renouvelons notre incompréhension devant l'inexistence de sites bilingues dans les grandes villes de l'Académie (Carcassonne et Mende exceptés) qui ne laissent d'autre choix aux familles que le privé-associatif alors que les textes organisent, depuis 20 ans maintenant, l'enseignement bilingue au sein de l'Éducation Nationale. Comme à Carcassonne, l'existence de sites bilingues publics à côté des écoles calandretas permettrait d'augmenter le vivier des collègues bilingues (cf. Révolution à Nîmes). Il nous semble que la volonté rectorale et une bonne communication sur les bienfaits culturels et cognitifs du bilinguisme devraient équilibrer les réticences de toute nature.

❖ **Le plan académique de développement des langues et cultures régionales.** Il a été fortement médiatisé lors de sa mise en œuvre. Il l'est beaucoup moins depuis. Pourtant, votre volonté, Monsieur le Recteur, était apparue clairement aux yeux de l'opinion publique.

- Nous souhaitons une réactivation publique de cet engagement : médiatisation extérieure, dans la presse mais aussi information interne auprès des responsables et acteurs de l'enseignement public. Il importe à nos yeux que soit régulièrement rappelés l'intérêt, la légitimité -parfois contestée- et les modalités académiques de l'enseignement de l'occitan à tous les niveaux : écoles, collèges, lycées.
- La mise en place effective d'un groupe de travail : « occitan, enseignement public » entre deux CALR. Le CREO renouvelle cette demande, maintes fois exprimée. Ce groupe de travail, réuni à l'initiative de la chargée de mission, permettrait de compléter, par secteurs, les travaux du CALR, forcément enfermés dans un cadre horaire trop étroit.
- Les conseillers pédagogiques souhaitent qu'une note de début d'année rappelle à tous les IEN que l'occitan peut être enseigné comme langue vivante dans le cadre d'un enseignement à temps partagé avec une langue étrangère. Pas à sa place là.

❖ **La formation à l'IUFM.**

Tout en exprimant des inquiétudes sur l'avenir de la formation professionnelle, au plan national, le CREO se félicite, au plan local :

- du recrutement d'un professeur d'occitan à temps plein à l'IUFM
- du dispositif de formation actuellement mis en place pour la formation des professeurs des écoles : modules de langue proposés à tous, PE1 et PE2, cursus spécifique pour le concours spécial.
- de la collaboration excellente des équipes de l'IUFM et de l'université pour la mise en place d'une formation de qualité en occitan.

❖ **Les moyens affectés à l'enseignement dans le second degré – les conditions de travail et de considération des collègues.**

- À la dernière assemblée du CREO, les collègues ont souligné des difficultés croissantes. Le nombre total de professeurs certifiés d'occitan ayant diminué dans notre académie (départs à la retraite non remplacés et quasi extinction de la catégorie de professeurs certifiés d'une autre discipline enseignant quelques heures d'occitan), les professeurs d'occitan en place enseignent de plus en plus leur discipline principale, surtout en collège, et voient leurs services de plus en plus dispersés, sur 3, 4 ou 5 établissements parfois éloignés. Ils rencontrent alors des difficultés importantes : emplois du temps, insertion dans les établissements, recrutement des élèves, reconnaissance de la discipline par les élèves et les chefs d'établissement, reconnaissance professionnelle tout simplement.
- Le CREO demande que, dans tous les départements (au niveau des DIOS) les heures d'occitan soient comptées à part dans l'attribution des moyens aux établissements, que les moyens spécifiques académiques ne soient ni diminués ni transformés en HSA. Actuellement, il y a un réel besoin d'entrants supplémentaires dans l'académie : le remplacement des

professeurs absents ne peut plus se faire avec des personnels titulaires (TZR). Des enseignements existants sont menacés de disparition.

❖ **La convention Rectorat / Région.**

- Elle est toujours au point mort. Et pourtant elle est exigée par la Loi ! Le CREO réitère sa demande aux partenaires, Région et Rectorat, de reprise des négociations pour que la Convention soit enfin signée et mise en œuvre. Outre l'exigence juridique d'une telle signature, elle permettrait une médiatisation des efforts accomplis par les deux parties (Rectorat et Région) pour l'enseignement de notre langue et de notre culture.

